

Publié le 19 mars 2020

## Se former à distance en 1h30 ! Spécial « Décret tertiaire » - 7 ou 22 avril

Formez-vous de chez vous ! Vous souhaitez suivre l'actualité de votre métier ? Vous avez besoin d'acquérir des connaissances sur un sujet précis et ne pouvez pas vous déplacer ? Nous avons la solution !



**SCET Formation** adapte ses formats d'apprentissage à distance, **en classe virtuelle**. Depuis votre bureau ou votre domicile, vous pouvez apprendre et interagir avec le formateur et les autres participants.

Découvrez vite notre prochaine classe virtuelle dédiée au **nouveau décret tertiaire** :

A l'issue de cette **classe virtuelle d'1h30**, vous saurez :

- Identifier les différents champs d'application du décret tertiaire
- Connaître ses objectifs de performance et les obligations de l'assujetti
- Comprendre l'impact du décret sur les opérations de réhabilitation, les baux et stratégies patrimoniales

**2 dates supplémentaires en avril :**

- **7 avril** de 14h00 à 15h30
- **22 avril** de 14h00 à 15h30

[Accéder au programme complet](#)

[Réserver sa place en avril](#)

[En savoir plus](#)

Contact: [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

Par Formation SCET